

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2019

MODERNISATION DE LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE - (N° 1978)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC59

présenté par
M. Garcia, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 19, avant la dernière occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.